



Procès verbal des délibérations du Conseil de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin, Niort, 29 juin 2024

Le Conseil de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin, s'est réuni à Niort le samedi 29 juin 2024 à Niort, Maison des associations.

En l'absence de Luce Martin, présidente, excusée, la réunion est co-présidée par Yves le Quellec et François-Marie Pellerin, vice-présidents.

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau bureau.

Le Conseil prend acte de la décision de Luce Martin et d'Estelle Martin de ne pas renouveler leurs mandats respectifs.

L'article 11 des statuts prévoit que le bureau est composé de trois membres au moins, dont une présidente ou un président, une trésorière ou un trésorier.

Après délibération, le Conseil procède à l'élection du bureau composé de :

- Président : François-Marie Pellerin ;
- Vice-président : Yves le Quellec ;
- Trésorier : Gilles Daverdon.

Le Conseil mandate :

- les membres du bureau pour procéder aux déclarations administratives requises par le règlementation ;
- le trésorier Gilles Daverdon pour ouvrir, régir, administrer au nom de l'association tout compte bancaire de dépôt et de placement, souscrire tout contrat de service, effectuer toutes opérations de dépôt, de retrait, de paiement, de gestion, en utilisant tous les instruments de paiement mis à disposition ainsi que les services de banque à distance.

Fait à Lairoux le 12 juillet 2024,

Yves le Quellec,
Vice-président

COORDINATION POUR LA DÉFENSE DU MARAIS POITEVIN

Internet : <http://marais-poitevin.org> ~ e-mail : coord@marais-poitevin.org

Association agréée de protection de l'Environnement

fondée le 19 septembre 1991, déclarée à la préfecture de Niort (n° 0792008463)

siège social : Maison des associations - 12, rue Joseph-Cugnot, 79000 NIORT